BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTIONS

IMMEUBLES - BÂTIS - TERRAINS À BÂTIR

>Les honoraires du barème ci-dessous sont à la charge de l'acquéreur.
Les pourcentages, indiqués ci-dessous, sont cumulatifs et sont à additionner par tranche à la rémunération forfaitaire.

TERRAINS À BÂTIR

HONORAIRES TTC*
*TVA ou tarifs en vigueur à 20%

Jusqu'à 126 000 €.....rémunération forfaitaire de 9 000 €
Au delà de 126 000 €.....Barème ci-dessous applicable

IMMEUBLES - BÂTIS

Sur la part inférieure ou égale à 99 999 € rémunération forfaitaire de 8 000 € TTC
Sur la part comprise entre 100 000 € et 119 999 €.....4,00% TTC
Sur la part comprise entre 120 000 € et 149 999 €.....3,90% TTC
Sur la part comprise entre 150 000 € et 199 999 €.....3,80% TTC
Sur la part comprise entre 200 000 € et 299 999 €.....3,10% TTC
Sur la part comprise entre 300 000 € et 399 999 €.....2,50% TTC
Sur la part comprise entre 400 000 € et 472 999 €.....2,00% TTC
Pour les biens supérieurs à 473 000 € les honoraires seront de 4% TTC du prix net vendeur

Honoraires au 14/09/2019
Applicables hors inter-agence : délégation de mandat - mandat de recherche

ESTIMATION

(En cas de vente prochaine, mutation...)
> Offerte

AVIS DE VALEUR

(En cas de succession, de rachat de soulte, valeur patrimoniale pour imposition...)
> 150 €

www.gsm-immobilier.com
contactez-nous : info@gsm-immobilier.com

SNPI
Premier Syndicat Français de l'Immobilier

GSM IMMOBILIER - SARL au capital de 9 000 €
SIRET : 47939188000040 - RCS : 479391880 6831Z
Carte professionnelle transaction n° CPI 37012016000002953 délivrée par la CCI Touraine Garantie financière QBE pour un montant de 300 000 €

gsm IMMOBILIER